



**Déclaration liminaire
Formation Spécialisée
Académique
17 octobre 2023**

Madame la Rectrice

Nous tenons à commencer notre déclaration liminaire en présentant nos condoléances à la famille de notre collègue Dominique Bernard décédé vendredi 13 octobre à Arras, son meurtre a suscité une vive émotion dans la profession. Notre organisation syndicale sera vigilante sur les mesures d'accompagnements que l'institution mettra en place pour accompagner les personnels notamment ceux qui sont les plus heurté-es par cet événement. Nous serons également vigilant-es quant à un certain nombre de situations dans l'académie où des personnels subissent des agressions et des intimidations dans le cadre de leur fonction, y compris des situations pour lesquelles nous avons déposé des droits d'alerte auxquels l'administration ne nous a toujours pas apporté de réponse, et n'a pas plus communiqué envers les personnels.

SUD éducation académie de Montpellier constate un état d'épuisement des personnels en cette rentrée, qui sont dans un état de fatigue d'égale intensité à celui de la période précédant les vacances de fin d'année civile. Cette rentrée n'a pas été abordée dans la sérénité par les personnels. Les annonces et injonctions du ministère remettant en cause nos compétences professionnelles à conduire nos enseignements créent beaucoup de souffrance chez les personnels, qui se sentent dépossédés de leurs capacités à accomplir leur métier, ce qui entre pleinement dans la définition du risque psychosocial contenu dans le rapport Gollac. SUD éducation académie de Montpellier demande un état des lieux de l'action menée au niveau académique pour prévenir le risque psychosocial, depuis 2011 que l'on parle de RPS, un tel bilan doit bien exister ; objectif qui est encore repris dans le plan santé au travail dans la Fonction Publique.

SUD éducation Montpellier tient ici à dénoncer les effets que le PACTE et sa mise en œuvre à marche forcée a sur les conditions de travail des personnels. En effet, la priorité au RCD, a des conséquences y compris en provoquant des bougers d'emploi du temps de personnels non pacté-es pour que d'autres personnels puissent faire du RCD à l'occasion de l'absence d'un-e collègue; la venue des professeur-es des écoles le mercredi matin a dégradé la structure des emplois du temps des personnels qui sont là sur leurs heures obligatoires et ont donc servi de dommage collatéral pour permettre la venue des PE. La mise en œuvre du PACTE aura également eu pour conséquence de créer des facteurs de risques psychosociaux dans les établissements. Pour SUD éducation académie de Montpellier, il est inconcevable que ce qui relève de l'optionnel prenne le pas sur les obligations réglementaires de services des personnels. Nous vous avons alerté dans notre liminaire du 6 juillet, force est de constater que nous avons raison. Nous ne pouvons que

demander une enquête de la FS sur les effets de la mise en œuvre du PACTE dans les EPLE et les écoles, notamment en terme d'impact sur les conditions de travail des personnels.

Enfin, pour conclure notre déclaration liminaire, nous souhaitons revenir sur le sujet de l'amiante. SUD éducation académie de Montpellier considère qu'il s'agit d'un sujet majeur en termes de santé publique. Notre organisation interprofessionnelle est particulièrement investie sur la question depuis de nombreuses années, nous alertons l'administration sur le fait que le pic de contamination/malades de l'amiante est devant nous et non derrière nous. L'académie a un bâtiminaire vieillissant, datant pour beaucoup d'avant juillet 1997. Il est urgent d'identifier ces lieux, de recenser les personnels qui ont été exposé-es notamment à des substances amiantées dégradées, et que ces personnels aient le suivi médical prévu et puissent bénéficier de la délivrance des documents nécessaires à ce suivi. Par ailleurs, nous aimerions connaître s'il existe le nombre de cas de mésothéliomes constatés dans l'académie.